

ENVIRONNEMENT Les agriculteurs de la FDSEA et de JA dénoncent les aberrations du cinquième programme directive Nitrates et l'extension de la zone vulnérable.

Préserver l'environnement, mais avec des mesures techniques cohérentes



Les agriculteurs rassemblés, à l'écoute des résultats de l'entrevue des responsables syndicaux avec le préfet de Maine-et-Loire.

« Nous avons dit au préfet que c'était la dernière fois que nous venions de façon calme ». Mardi soir, juché sur une remorque de tracteur, en plein milieu du boulevard du Roi René, juste à l'arrière de la préfecture, Jean-Marc Lézé relate, à plus de 250 agriculteurs rassemblés, son entrevue avec François Burdeyron qu'il a rencontré quelques instants auparavant avec Pascal Laizé, Frédéric Vincent et Jean-Maurice Dupont. Sur le plateau, des bouteilles d'eau prélevées dans les différents cours d'eau de Maine-et-Loire attestent de leur qualité et de leur teneur en nitrates inférieure au seuil des 50 mg/l.

Les agriculteurs sont venus de tout

le département : ceux des communes déjà concernées par la zone vulnérable, grosso modo l'ouest du département et ceux dont les communes pourraient entrer dans le dispositif. À rappeler au départ que la proposition vise à faire entrer la totalité du département en zone vulnérable.

Un 5^e programme impossible à gérer

Pourquoi cette exaspération ? C'est que le sujet du 5^e programme de la directive Nitrates et de l'extension de la zone vulnérable n'est pas nouveau. « Il a été souvent évoqué déjà », rappelle le président de la FDSEA. Sur les deux points, Pascal Laizé s'est livré à une longue explication pédagogique sur les enjeux de ces

orientations et leurs conséquences.

Ces projets de texte sont d'autant plus inacceptables qu'ils sont truffés d'incohérences. « Le 5^e programme de la directives Nitrates est tout simplement impossible à gérer », indique Pascal Laizé qui parle de « duperie ». Les préconisations qui sont prises ne reposent sur aucune argumentation technique ou scientifique fiable. « Il s'agit tout bonnement de décisions politiques peu courageuses, visant à éviter le paiement d'une amende à Bruxelles ». Des textes à ce point aberrants que France Nature Environnement, d'habitude peu enclin à soutenir les thèses agricoles, en convient également. Quelques exemples d'aberration qui ne tiennent absolument pas compte



Pascal Laizé, responsable environnement-gestion de l'eau, Jean-Marc Lézé, président de la FDSEA et Frédéric Vincent, président de JA étaient venus avec des bouteilles remplies d'eau prélevée dans les rivières du Maine-et-Loire.

Qualité eau



Les différents prélèvements montrent une teneur en nitrates inférieure à 50 mg/l.

des aspects agronomiques : l'interdiction d'épandre sur des parcelles de plus de 7 % de pente, restriction du calendrier d'épandage, l'interdiction de destruction chimique des couverts d'interculture (le détail de ces mesures a largement été évoqué dans des éditions précédentes de l'Anjou agricole). Les conséquences de ces nouvelles dispositions environnementales seraient lourdes pour les agriculteurs. Outre les aspects administratifs, les exploitations verraient leurs conditions de travail se compliquer, leurs charges s'alourdir alors que l'objectif affiché par François Hollande était clair : « toute contrainte environnementale ne doit pas se faire contre la compétitivité des entreprises », indiquait le chef de l'État.